



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026



SOMMAIRE

	Pages
<u>LE CONTEXTE :</u>	3
<u>PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE</u>	7
<u>LE BUDGET PRINCIPAL</u>	7
PRESENTATION DE LA FISCALITE	10
PRESENTATION DES DOTATIONS	13
LES PRODUITS DES SERVICES	14
LES PRODUITS DE GESTION	14
PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE	22
L'EVOLUTION PATRIMONIALE	23
LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE	24
<u>ANALYSE PROSPECTIVE</u>	26
<u>ANNEXES</u>	
GESTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL	39
RESSOURCES HUMAINES	43
INDEMNITES DES ELUS	45

LE CONTEXTE :

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

(Vue d'ensemble de la note de conjoncture de l'INSEE du 11 septembre 2025)

Depuis le début de l'année, l'économie mondiale a plutôt bien résisté à l'augmentation progressive et chaotique par la nouvelle administration américaine des droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce grand retour du protectionnisme outre-Atlantique s'est traduit par une envolée du commerce mondial en début d'année, les entreprises américaines se dépêchant de constituer des stocks avant l'instauration des nouvelles barrières tarifaires. Les échanges ont ensuite connu un repli assez modéré au printemps, les industriels asiatiques réorientant rapidement leur production vers leurs voisins. Craignant un excès d'offre, les marchés des matières premières affichent une tendance générale à la baisse depuis le début de l'année, diminuant les pressions inflationnistes dans les économies avancées et facilitant les assouplissements monétaires par les banques centrales.

L'économie américaine ralentit certes, notamment parce que le marché du travail se grippe, mais elle semble loin d'une récession, la demande intérieure restant assez solide. Les économies asiatiques semblent avoir trouvé la parade avec l'intensification des échanges régionaux. La zone euro, en revanche, sort affaiblie : l'euro s'est fortement apprécié, dégradant un peu plus une compétitivité déjà mise à mal par la crise de l'énergie en 2022-2023 et la rude concurrence des industriels chinois. Une lueur d'espoir apparaît toutefois sur le Vieux Continent, où l'investissement reprend quelques couleurs : les marchés immobiliers redémarrent après avoir touché le fond, les entreprises recommencent à se doter de biens d'équipement et les termes de l'échange s'améliorent grâce à la baisse des cours du pétrole. Au sein de la zone euro, après deux ans de récession, l'Allemagne amorcerait un redressement progressif avec un PIB qui augmenterait un peu en 2025, tandis que la croissance serait plus vigoureuse en Italie, et surtout en Espagne.

La France évolue à rebours de cette timide embellie européenne. Certes, la croissance a bien résisté au printemps (+0,3 % après +0,1 %) et ne décrocherait pas d'ici la fin de l'année (+0,3 % à l'été puis +0,2 % en fin d'année) : le PIB augmenterait ainsi de 0,8 % sur toute l'année 2025 (+0,6 % en variation non corrigée des jours ouvrables), mais essentiellement parce que quelques branches maintiennent l'activité à flot (tourisme, marché immobilier, aéronautique, agriculture). Pour le reste, l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, les industriels perdent un peu plus de parts de marché, et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration. Surtout, la consommation n'embraye pas, la situation des ménages français apparaissant paradoxale : avec une inflation qui resterait plus faible que dans les autres pays de la zone euro, à +1,2 % sur un an en décembre, leurs gains de pouvoir d'achat ont été plus importants qu'ailleurs en Europe, mais leurs achats y sont moins dynamiques et le taux d'épargne bat chaque trimestre un nouveau record à la hausse. Dans les enquêtes de conjoncture, le pessimisme des consommateurs est patent : la confiance des ménages qui se redressait tendanciellement jusqu'à l'été 2024, recule presque continûment depuis. Cet écart entre les perceptions individuelles et les agrégats effectivement mesurés s'observe par exemple sur le marché du travail : les craintes sur le chômage culminent au plus haut depuis dix ans (hors crise sanitaire), alors même que l'emploi résiste et que le chômage n'augmenterait que légèrement d'ici la fin de l'année, à 7,6 %.

Au total, les moteurs de l'économie française en 2025 ne semblent pas pérennes. La demande intérieure ralentirait, en particulier du fait de la consommation des ménages, et la croissance s'expliquerait comptablement par un fort mouvement de reconstitution de stocks, après deux années où les entreprises les avaient massivement sollicitées. La principale bonne nouvelle provient du bâtiment : après trois années de fort repli, l'activité arrêterait de reculer, et les entreprises du secteur sont nettement plus optimistes sur leurs perspectives d'activité.

Plusieurs aléas entourent cette prévision. Au niveau international, même si les décisions commerciales des États-Unis et les éventuelles ripostes des économies partenaires semblent se stabiliser, l'imprévisibilité de l'administration américaine reste forte. Le marché pétrolier demeure en outre très volatil : malgré un probable excès d'offre, un regain de tensions pourrait balayer les gains de termes de l'échange engrangés par les économies avancées depuis le début de l'année. En France, l'incertitude est de nouveau montée d'un cran avec la chute du Gouvernement le 8 septembre, même si les mouvements sur les marchés financiers restent pour le

moment en deçà de ceux enregistrés à l'été 2024 au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale. Si cette incertitude perdurait, elle fragiliserait la faible activité mais, à l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquer enfin les comportements d'achat.

LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

(Extraits de la note de conjoncture de septembre 2025 sur les finances locales de la Banque Postale)

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021 presque intégralement pour l'ensemble des niveaux. Ces niveaux historiques ont été financés à 29 % par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué (plus d' 1 point d'écart entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes). L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités (impact sur la revalorisation des salaires, délais d'ajustement des contrats de prestations ou des versements à des partenaires). Les recettes ont quant à elles cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint près de 27 milliards d'euros et a représenté 34 % du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros, réparti quasiment pour moitié entre le bloc communal et les départements.

En 2025 l'investissement poursuivra sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette financerà, comme en 2024, 29 % de l'investissement. Elle sera en légère hausse, principalement sous l'effet de la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse selon les niveaux. Les autres recettes fiscales seront atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important, assez classique en année préélectorale (- 10 milliards d'euros, soit environ 0,3 point de PIB), et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

L'année 2026 aurait pu être une année s'inscrivant dans un cycle électoral classique : des investissements en berne en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues ; un léger regain de la fiscalité avec une hausse de taux pour redonner des marges de manœuvre ; une amélioration du besoin de financement et une reconstitution de la trésorerie en conséquence de dépenses moindres pour faire face au mandat qui s'ouvre. Mais la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rebattent les cartes. S'il semble acquis que les investissements diminueront en 2026 en lien avec l'effet cycle, quel sera l'impact de l'effort demandé au monde local ? Selon quelles modalités, quand et à quelle hauteur les collectivités locales pourront-elles lancer les projets ambitieux qu'appellent les exigences de la transition écologique ou l'état du patrimoine ?

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2026 A PORTEE COMMUNALE ET ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES DIVERSES

Au moment de la rédaction du rapport, le vote de la loi de finances pour 2026 est en cours. L'examen du projet de loi de Finances a dû être arrêté dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 novembre pour laisser place au budget de la Sécurité sociale. Le timing reste serré alors que l'expiration des délais constitutionnels pour examiner le texte avant de le transmettre aux sénateurs est prévue pour le 23 novembre.

Le projet de loi actuel prévoit un effort des collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros pour contribuer au redressement des comptes. La participation des collectivités au redressement des finances publiques ne passe plus par une limitation de leurs dépenses comme lors des contrats de Cahors mais par une diminution de leurs recettes. L'objectif est de diminuer le poids des reversements réalisé par l'Etat aux collectivités locales.

Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) :

Ce dispositif est reconduit et doublé en 2026 à deux milliards d'euros (soit 720 millions de prélèvement pour les communes). Le champ des collectivités éligibles est étendu. Le versement est étalé sur cinq ans au lieu de trois pour le DILICO prélevé en 2025. Il sera conditionné à l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement par rapport à celles du PIB. Soit pour être bénéficiaire du versement, le bloc communal devra avoir une évolution de ses dépenses inférieures à celle du PIB. Pour rappel, la ville de Sorgues a été prélevée à hauteur de 13 832 euros sur 2025 mais devrait l'être à hauteur de 400 K€ sur 2026.

Dotations de fonctionnement :

Après trois années de hausses consécutives, la DGF serait cette fois-ci « gelée » l'an prochain à son montant de 2025. Le gel, compte tenu de l'inflation, correspondra à une baisse en euros constants.

L'augmentation des dotations de péréquation est, elle, poursuivie au même niveau qu'en 2025. Il est ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Dotations d'investissement :

La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (Dotation de politique de la ville) sont regroupées en un seul fonds le FIT (Fonds d'investissement pour les territoires). Le bénéfice de ce fonds serait réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines, tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception".

Le Fonds vert, dédié aux projets d'adaptation au changement climatique, après être passé de 2,5 à 1 milliard en 2025, tomberait à 600 millions en 2026 (du fait d'une année de fin de cycle électoral générant moins d'opérations d'investissement).

Ces évolutions pourraient peser sur les investissements des collectivités et à terme sur certains secteurs économique comme le bâtiments et les travaux publics.

Les compensations en diminution :

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale servant de variables d'ajustement seraient réduites de 527 millions d'euros en 2026. Ce montant élevé "reprend le niveau voté par le Parlement en loi de finances initiale pour 2025". Dans la loi de finances pour 2025 votée en février, le coup de rabot sur les variables d'ajustement s'élevait finalement à 487 millions d'euros.

Les compensations au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels baissent de 25%. L'abattement de 50% des bases mis en place il y a quelques années qui était jusqu'alors compensé au réel par l'Etat pour les territoires concernés est remis en cause. Cela représenterait une baisse de 789 millions d'euros au niveau national et une perte de recette annuelle pour la ville de 300 000 €.

Recettes de TVA affectées aux collectivités :

Les recettes de TVA affectées aux collectivités seront soumises à un écrêtement, leur croissance réelle minorée de l'inflation sans que le taux ne puisse être négatif. Pour le reversement 2026, la croissance de la TVA devrait être négative, le montant reversé serait donc identique à celui de 2025.

Evolution du FCTVA :

Le FCTVA est recentré sur les seules dépenses d'investissement. Les EPCI verront leur calendrier de versement modifié (versement en année N+1 et plus en année immédiate).

Poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL :

L'augmentation des cotisations sera de trois points en 2026 (identique à l'augmentation de 2025) soit de 34,65% à 37,65% (représentant 1,3 milliard d'euros). Pour la ville, cela se traduit par un coût d'environ 700 000 € sur 4 ans (140 000 € que pour l'année 2026).

Révision de la valeur locative des locaux professionnels :

Le calendrier d'intégration des résultats de l'actualisation sexennale est à nouveau décalé à 2027 au lieu de 2026.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Les valeurs sont actualisées depuis 2018 sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Les locaux d'habitation, les dépendances d'habitation et les établissements industriels sont revalorisés en fonction de l'inflation, constatée en novembre N-1 par rapport à novembre N-2. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales devrait être aux alentours de 1 % en 2026 soit à un niveau peu élevé.

LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Elle définit la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité.

Le gouvernement a pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici cinq ans par une maîtrise drastique des dépenses publiques.

PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Le budget principal

Les chiffres 2025 sont prévus au vu des tendances actuelles et des informations connues. Le présent rapport étant rédigé avant la fin de l'exercice comptable, les résultats 2025 constituent une projection.

La période 2021 à 2025 est marquée par deux phases :

- Une phase de croissance de l'épargne nette jusqu'en 2022 permise par un contrôle des dépenses de fonctionnement et le dynamisme de certaines recettes. Cette phase faisait suite à des années de diminution de l'épargne nette contrôlée et maîtrisée (création de nouveaux services proposés à la population tels que les brigades à vélo, le développement des festivités, la Maison France Service...). En 2022 l'épargne nette culmine à 3,8 M€.
- Une phase de décroissance de l'épargne nette à partir de 2023 provoquée principalement par des facteurs exogènes à la collectivité (tensions inflationnistes, évolutions législatives et réglementaires concernant les rémunérations des personnels...sur 2023 et 2024). Sur 2025, le manque de dynamisme des recettes impacte le niveau d'épargne de la ville bien que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées. Pour autant, la ville maintient son choix, dans un environnement dégradé, de conserver un niveau de service à la population identique.

En 2025, les produits de fonctionnement baissent de 462 K€. Ce résultat est le fruit de recettes qui stagnent (impôts et taxes, dotation globale de fonctionnement) ou baissent (attribution de compensation en diminution suite au transfert de la compétence Maison France Services, diminution des recettes de taxe locale sur la publicité extérieure...). En 2024, la ville bénéficiait du filet de sécurité à hauteur de 313 k€ (dispositif non reconduit). La bonne surprise sur les taxes additionnelles aux droits de mutation, qui devraient augmenter de 12% sur l'exercice (+68 000 € estimés), ne suffit pas à compenser ces stagnations et ces pertes.

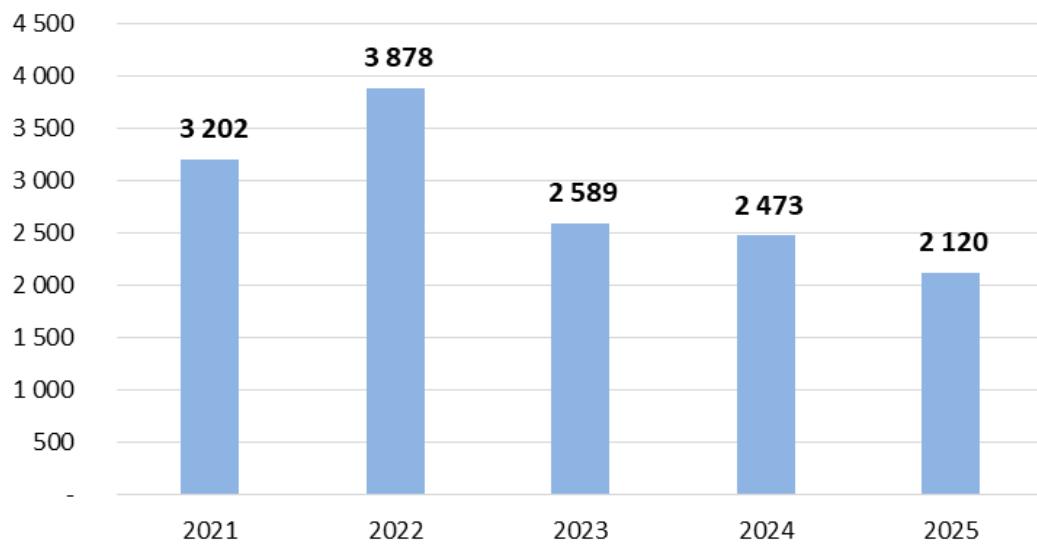
Les charges de fonctionnement courant diminuent également en 2025 mais dans une moindre proportion que les recettes (de 205 K€ par rapport à 2024). Cette bonne gestion est permise grâce à l'ajustement de la tarification des fluides, la suppression des dépenses liées en 2024 à l'accueil de la flamme olympique mais également une maîtrise des charges de personnel.

Par la suite, l'excédent brut courant diminue entraînant les autres soldes d'épargne.

Sur les exercices à venir, l'évolution des recettes, dont la contraction pourrait s'accélérer de manière significative du fait des mesures décidées par le gouvernement afin de remplir ses objectifs de résorption du déficit public, deviendra un enjeu majeur de la construction du budget.

La maîtrise des dépenses est limitée au maintien de niveau de service inchangé et la baisse des recettes pourrait venir limiter considérablement les possibilités d'autofinancement des opérations d'investissement.

Epargne nette en K €



Chaîne du financement - Montant

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fonctionnement courant stri	25 607	26 838	27 432	28 388	27 898
Impôts et taxes (73 sauf 731)	8 707	8 754	8 727	8 727	8 660
Attribution Compensation reçue	8 707	8 754	8 727	8 727	8 660
Fiscalité locale (731)	11 098	11 805	12 190	12 354	12 585
Contributions Directes	9 469	10 104	10 677	11 087	11 280
Taxe additionnelle DMTO	945	1 025	668	582	650
Taxe locale sur la publicité extérieure	181	172	160	157	145
Taxe électricité	447	449	632	481	464
Solde fiscalité locale	56	55	53	47	46
Dotations et participations	3 933	4 228	4 234	4 810	4 290
DGF	1 573	1 522	1 565	1 628	1 572
FCTVA fct	21	23	7	13	18
Compensations fiscales	1 114	1 299	1 303	1 360	1 383
Dotation filet de sécurité		0	0	313	
Solde participations diverses	1 224	1 383	1 360	1 496	1 317
Autres produits de fct courant	1 870	2 052	2 280	2 497	2 363
Produits des services	1 144	1 251	1 301	1 572	1 363
Produits de gestion	726	801	980	925	1 000
Atténuations de charges	168	173	199	150	110
Produits de fonctionnement courant	25 775	27 011	27 631	28 538	28 008
Produits exceptionnels larges	56	226	410	49	117
Produits financiers divers	0	0	0	19	0
Produits exceptionnels	56	226	410	30	117
Produits de fonctionnement (B)	25 832	27 238	28 041	28 587	28 125
Charges fonctionnement courant stri	21 567	22 144	24 331	24 956	24 710
Charges à caractère général	4 188	4 288	5 421	5 671	5 532
Charges de personnel	14 142	14 629	15 230	15 622	15 450
Autres charges de gestion courante	3 238	3 227	3 680	3 662	3 728
Atténuations de produits	279	278	275	293	333
Contributions fiscales (FPIC, ...)	274	278	275	292	320
Contribution DILICO					14
Solde atténuations de produits	5	0	0	1	0
Charges de fonctionnement courant (21 847	22 423	24 606	25 249	25 044
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 929	4 589	3 025	3 289	2 964
Charges exceptionnelles larges	101	259	27	35	35
Charges exceptionnelles	101	259	27	35	35
Charges de fct. hors intérêts (D)	21 948	22 682	24 633	25 285	25 079
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 884	4 556	3 408	3 302	3 046
Intérêts (E)	87	73	127	110	127
Charges de fonctionnement (F = D+E)	22 035	22 755	24 760	25 394	25 206
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	3 797	4 483	3 281	3 192	2 919
Capital (H)	595	605	693	719	800
EPARGNE NETTE (I = G-H)	3 202	3 878	2 589	2 473	2 120
Dépenses d'investissement hors dett	3 984	5 543	4 330	7 582	7 235
Dép d'inv hors annuité en capital	3 984	5 543	4 330	7 582	7 235
EPARGNE NETTE	3 202	3 878	2 589	2 473	2 120
Ressources propres d'inv. (RPI)	829	931	1 087	645	1 403
Fonds affectés (amendes, ...)	97	104	140	193	200
Subventions yc DETR / DSIL	137	298	278	468	1 587
Emprunt	0	2 000	0	0	2 000
Variation du résultat global de clôture	282	1 668	- 236	- 3 803	74
Résultat Global de Clôture (RGC)	3 665	6 179	6 348	2 544	2 618

PRESENTATION DE LA FISCALITE

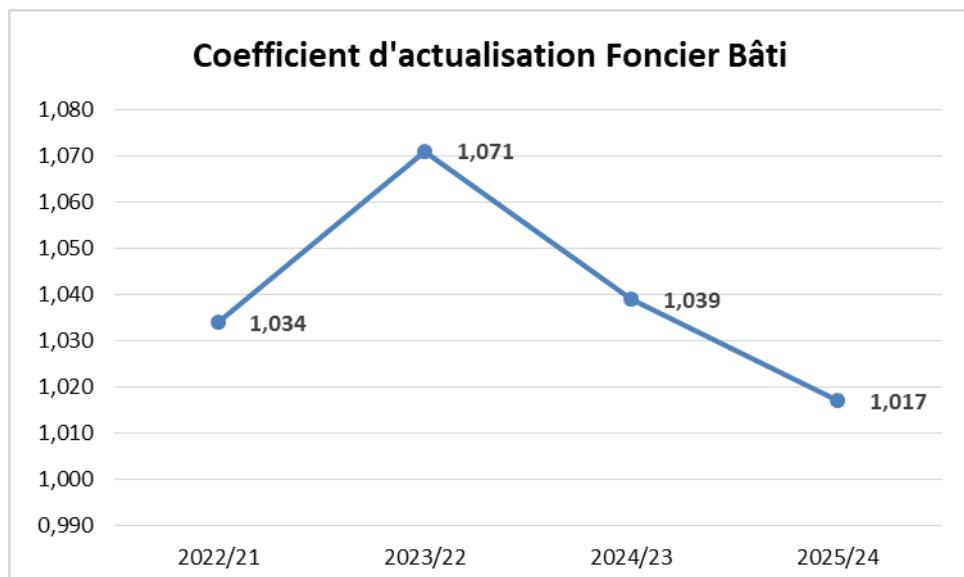
La fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB) représente un produit d'environ 11 M€ soit 40 % des produits de fonctionnement de 28 M€. Cette proportion reste stable sur les dernières années.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. Elle est compensée par le produit du foncier bâti des départements écrété. Cela explique que de 97% du produit fiscal hors compensations est représenté par la taxe sur le foncier bâti (TFB).

Les produits fiscaux hors compensation augmentent de 1,9% (après une hausse record de 7,7% en 2023 et de 3,6% sur 2024) marquant un essoufflement de la dynamique fiscale.

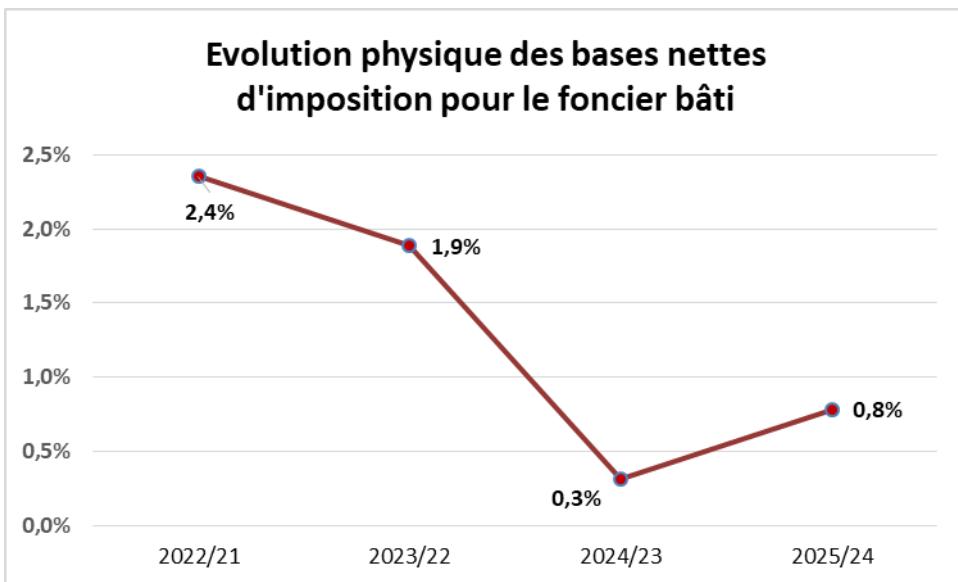
Celui-ci s'explique en 2025 par :

- la revalorisation des valeurs locatives par la loi de finance 2025 qui a fixé un coefficient multiplicateur d'actualisation forfaitaire de 1,017 (soit 1,7 %). Cette revalorisation est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an.



- l'évolution physique des bases nettes d'imposition (liée aux nouvelles constructions mais également aux modifications ou additions de constructions). Celle-ci augmente de 0,8% sur 2025 pour la taxe sur le foncier bâti.

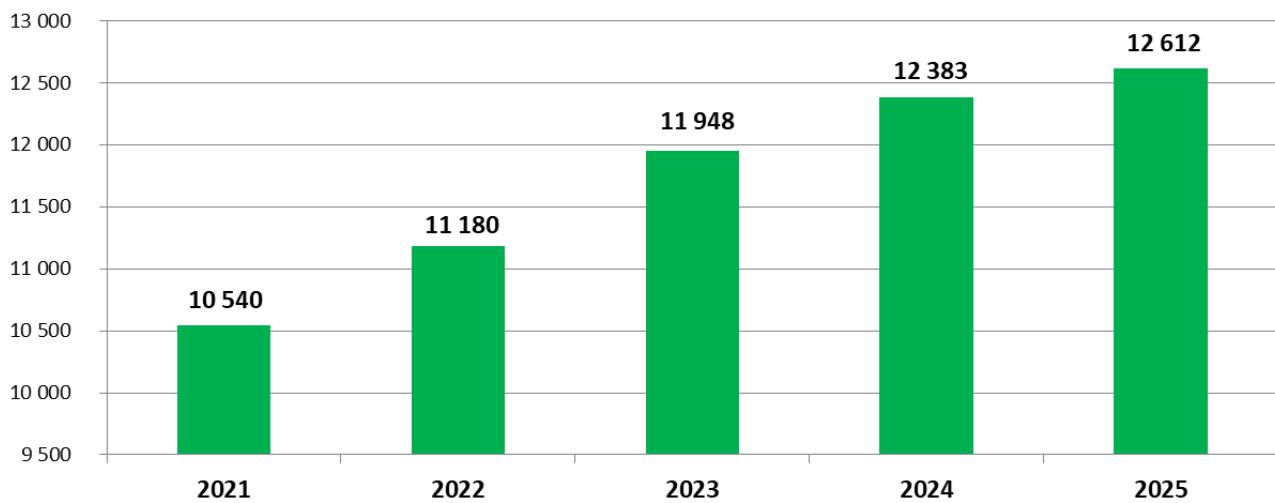
La DGFIP a généralisé en 2023 son dispositif "Foncier innovant" lui permettant d'automatiser l'exploitation des prises de vue aériennes et de données recueillies pour lutter contre les anomalies déclaratives et valoriser les bases fiscales des collectivités. Après un recensement des piscines non déclarées, le dispositif devrait être utilisé pour détecter le bâti isolé non inclus dans les bases fiscales (type vérandas, abris de jardins...).



Les compensations fiscales augmentent de 1,7% par rapport à l'année dernière générant pour 1 383 K€ de recettes pour la ville.

Les compensations représentent 11% des produits fiscaux globaux en 2025 (stable depuis plusieurs exercices). La part fiscale reste donc toujours largement plus élevée que la part compensation (dont le montant risque d'être revu à la baisse sur les exercices à venir au vu du projet actuel de loi de finances pour 2026).

Produit fiscal y compris compensations en K€



Taux d'imposition communaux

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux Taxe d'Habitation	16,16%	16,16%	16,16%	16,16%	16,16%
Taux Foncier Bâti	36,96%	36,96%	36,96%	36,96%	36,96%
Taux Foncier Non Bâti	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%

Bases nettes d'imposition

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette Taxe d'Habitation	881	857	1 170	1 300	1 013
dont résidences secondaires	881	857	1 170	1 300	1 013
Base nette Foncier Bâti	25 949	27 250	29 238	30 238	30 946
Base nette Foncier Non Bâti	276	282	302	313	318

Produits fiscaux

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Produit Taxe d'Habitation	142	139	189	210	164
Produit Foncier Bâti	9 148	9 602	10 307	10 659	10 909
dont ajustement coefficient correcteur	- 443	- 469	- 499	- 517	- 529
Produit Foncier Non Bâti	136	139	149	154	157
Produit 3 taxes ménages	9 426	9 880	10 646	11 023	11 230

Compensations fiscales

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Compensations Taxe d'Habitation	0	0	0	0	0
Compensations Foncier Bâti	1 097	1 283	1 286	1 344	1 366
Compensations Foncier Non Bâti	17	17	17	16	16
Compensations fiscales	1 114	1 299	1 303	1 360	1 383

Produits fiscaux y compris compensations

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Produit et compensations Taxe d'Habitation	142	139	189	210	164
Produit et compensations Foncier Bâti	10 245	10 885	11 594	12 002	12 275
Produit et compensations Foncier Non Bâti	153	156	166	171	173
Produits et compensations ménages	10 540	11 180	11 948	12 383	12 612

PRESENTATION DES DOTATIONS
DGF et FONDS DE PEREQUATION

DGF et Fonds de péréquation

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire (DF)	801	709	715	712	605
+ Dotation aménagement (DSU, DSR,	773	813	850	917	967
dont DSU	773	813	850	917	967
= DGF (A)	1 573	1 522	1 565	1 628	1 572

Dotations élargies aux garanties et compensations

k€	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	1 573	1 522	1 565	1 628	1 572
+ Fonds de péréquation	0	0	0	0	0
+ Compensations fiscales	1 114	1 299	1 303	1 360	1 383
= DOTATIONS ELARGIES	2 687	2 821	2 868	2 989	2 955

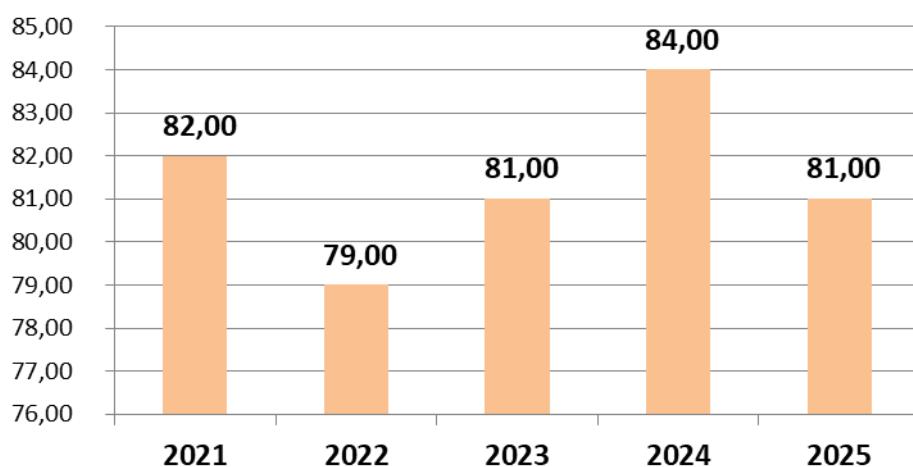
Sur 2025, la DGF baisse de 56 K€. Pour la première fois depuis 2022, la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 4,4% ne compense pas la diminution de la dotation forfaitaire de 15,9%.

La DSU augmente de 50 K€ avec une diminution du nombre de bénéficiaires de l'APL (-4,1 %), face à un revenu imposable par habitant qui augmente de 8%.

En tenant compte de l'inflation de 1,1% sur la période, la DGF diminue de 4,5% en 2025.

Depuis 2014, la DGF a été divisée par deux en passant de 3 031 K€ en 2014 à 1 628 K€ en 2024. La DGF rapportée à la population est passée de 163 € par habitant en 2014 à 84 € en 2024. Cela représente une ponction de financement sur la section de fonctionnement de 1,5 million par an sur le budget de la ville. Ponction qui risque d'augmenter au vu du contexte actuel de volonté de redressement des comptes publics de l'Etat. La question de la pérennité de cette dotation historique des collectivités se pose.

DGF/Habitant



Montant des contributions communales

	k€	2021	2022	2023	2024	2025
FPIC		274	278	275	292	320
DILICO		0	0	0	0	14
Total des contributions communales		274	278	275	292	334

La contribution au FPIC augmente pour la deuxième année consécutive.

Le nouveau dispositif DILICO impacte la ville à hauteur de 14 K€ sur 2025. Celui-ci, initialement prévu uniquement sur 2025, est renouvelé avec la loi de Finances 2026 et son montant est doublé à l'échelle nationale.

La ville de Sorgues est ainsi doublement impactée par les efforts financiers demandés par l'Etat puisqu'elle voit ses recettes historiques comme la DGF diminuer et ses prélèvements augmenter réduisant d'autant les recettes disponibles pour les projets de la ville.

LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services devraient baisser sur 2025.

Les produits liés à une tarification de la ville ne connaissent pas d'évolution majeure. La ville a entériné le choix de ne pas pratiquer de modifications tarifaires conséquentes suite à la période inflationniste que la France a traversée. L'objectif est de maintenir un accès égalitaire aux services municipaux proposés dans un contexte d'augmentation du coût de la vie qui affecte déjà de manière importante les habitants de la ville.

Les autres recettes en lien avec les partenaires (associations, Communauté d'agglomération, CCAS...) telles que les remboursements de mise à disposition de personnel ne connaîtraient pas de modifications impactant le résultat. Il n'y a pas eu de changements dans la nature des partenariats sur 2025 qui auraient un impact budgétaire significatif en recette.

La part des produits des services dans les produits de fonctionnement est de 4,8%.

LES PRODUITS DE GESTION

Les produits de gestion pourraient acter une bonne dynamique avec une augmentation d'environ 8% permise par l'évolution des loyers encaissés par la ville (+4% par rapport à 2024). Les loyers représentent 91% des produits de gestion.

La ville encaisse également sur 2025, de manière exceptionnelle, un dégrèvement sur ses taxes foncières 2023 et 2024 relatif au bâtiment de la Résidence Autonomie pour un montant total de 115 395 €.

PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

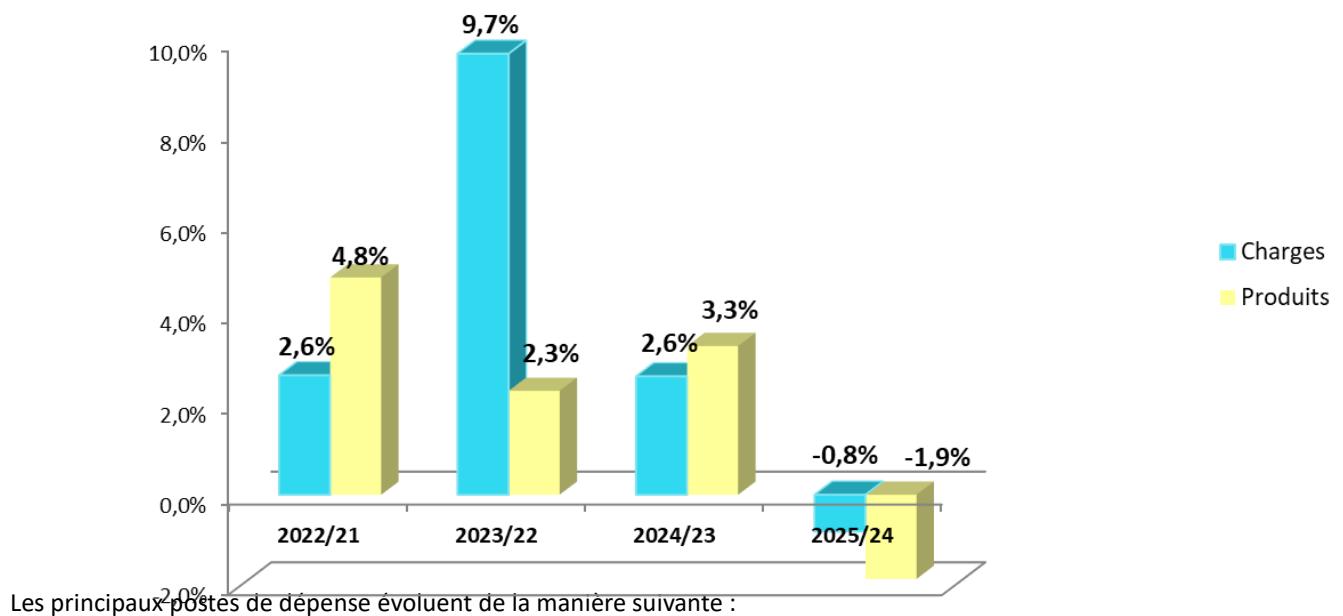
Sur 2024, les recettes de fonctionnement courant ont augmenté de 3,3% tandis que les dépenses augmentaient de 2,6%. L'évolution des recettes a ainsi couvert celle des dépenses.

Sur 2025, les dépenses et recettes courantes devraient se rétracter. Les produits reculeraient toutefois de manière plus prononcée que les dépenses impactant de manière négative l'épargne que la collectivité peut générer pour financer ses opérations d'investissement. Toutefois, l'effet ciseau est bien moindre qu'en 2023 où les tensions inflationnistes avaient provoquées une hausse record des dépenses de 9,7%.

Avant le choc inflationniste de 2023, la collectivité a toujours réussi à maîtriser l'évolution de ses dépenses grâce à des réorganisations et la mise en place de nouvelles méthodes de travail. A l'heure actuelle, la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant ne suffit pas à générer de l'épargne supplémentaire face au manque de dynamisme des recettes qui pèse sur les équilibres.

Le projet de loi de finances pour 2026 viendrait encore fragiliser les recettes historiques des collectivités en mettant en place de nouveaux sur ces dernières.

Evolution nominale des charges et des produits de fonctionnement courant



k€	2021	2022	2023	2024	2025
Charges fct courant strictes	21 567	22 144	24 331	24 956	24 710
Charges à caractère général	4 188	4 288	5 421	5 671	5 532
Charges de personnel	14 142	14 629	15 230	15 622	15 450
Autres charges de gestion courante	3 238	3 227	3 680	3 662	3 728
Atténuations de produits	279	278	275	293	333
Contribution FPIC	274	278	275	292	320
Contribution DILICO					14
Solde atténuations de produits	5	0	0	1	0
Charges de fonctionnement courant	21 847	22 423	24 606	25 249	25 044

Les charges de fonctionnement courant pourraient se stabiliser sur 2025 pour la première fois depuis plusieurs exercices. Le ralentissement de l'inflation explique partiellement cette évolution favorable pour les finances de la collectivité.

Concernant les charges à caractère général, les anticipations sont les suivantes :

- Les fluides diminueraient de 1,6% soit environ 30 k€. Le choc inflationniste semble passé et de nouveaux contrats entreront en application au 1^{er} janvier 2026 permettant de consolider les gains financiers sur ce poste de dépense.
- Les assurances augmentent de 320 à 366 K€. Les assurances « flotte automobile » et « risques statutaires» connaissent les plus fortes évolutions. Cela traduit le contexte actuel de difficultés à s'assurer pour les collectivités. Face aux évènements sociaux et aux catastrophes naturelles, certaines se retrouvent sans contrats d'assurances ou face à des hausses vertigineuses des primes et des franchises.
- La taxe foncière de la ville diminue de 51 000 € grâce au dégrèvement obtenu sur le bâtiment de la Résidence Autonomie le Ronquet qui s'applique également sur 2025.
- Les fournitures et prestations diminueraient, d'un montant supérieur à l'inflation, actant un retour aux missions classiques après l'exercice 2024 marqué par l'organisation du passage de la flamme olympique.

Les charges de personnel diminueraient de 172 K€ (soit 1,1%) malgré l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL (impact de +131 k€ sur 2025). Cette évolution est permise notamment par les économies réalisées sur les charges de personnel du fait du transfert de la compétence Maison France Services à la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat (à hauteur de 170 k€). Ce transfert s'est toutefois également traduit par un ajustement de l'attribution de compensation que la ville reçoit de son intercommunalité. De plus, plusieurs départs n'ont pas été remplacés et ont été compensés par des réorganisations.

Les autres charges de gestion courante pourraient augmenter de 1,8% (soit 66 K€). La participation au SDIS augmente en 2025 de 25 k€. La subvention d'équilibre versée au budget annexe de la cuisine centrale pourrait augmenter également à hauteur de 27 k€. Les subventions aux associations et partenaires de la ville se stabiliseraient.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Le financement de la section d'investissement

Le financement de cette section repose sur 3 catégories de recette :

- 1/ L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement
- 2/ Les recettes propres de la section d'investissement
- 3/ Le financement à long terme : l'emprunt

1/ Le financement par la section de fonctionnement :

L'épargne nette, dégagée par la ville principalement grâce au résultat de la section de fonctionnement, finance les dépenses d'investissement de la ville à hauteur de 2 120 K€. Cette part diminue pour la troisième année consécutive du fait de la contraction des soldes d'épargne.

L'épargne nette a débuté depuis 2023 un cycle de diminution après plusieurs exercices de hausse. Cette contraction de l'épargne devrait continuer sur 2025.

2/ Les recettes propres de la section d'investissement : le financement hors dette

Elles augmentent de 758 K€ en 2025 par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par :

- Des cessions immobilières à hauteur de 321 k€ sur 2025.
- Un montant de FCTVA en forte augmentation à 982 k€ suite aux dépenses 2024 sur le pôle petite enfance notamment (pour rappel, le montant de FCTVA perçu sur un exercice est directement corrélé au montant d'investissement de l'exercice précédent).

Ces évolutions compensent la très forte chute des recettes de taxe d'aménagement.

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres d'inv. (RPI)	829	931	1 087	645	1 403
FCTVA	433	435	456	348	982
Produits des cessions	2	164	169	5	321
Diverses RPI	394	332	463	291	100
Fonds affectés (amendes, ...)	97	104	140	193	200
Subventions yc DETR / DSIL	137	298	278	468	1 587
Emprunt	0	2 000	0	0	2 000

La ville a encaissé au moment de la rédaction du rapport 398 k€ de subventions (construction du pôle petite enfance, solde du fonds vert pour l'isolation de l'école le parc et participation du département à l'installation de projecteurs LED à la salle de spectacle du pole culturel). Les soldes de subventions, notamment de la CAF sur le projet du pôle petite enfance, ne sont pas versés au moment de la rédaction du rapport.

La ville a emprunté 2 millions d'euros sur 2025 afin de financer la nouvelle crèche.

3/ Le financement à moyen et long terme : l'état de la dette

Annuité de la dette

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Capital	595	605	693	719	800
Intérêts	87	73	127	110	127
Annuité de la dette	682	678	819	829	927

Encours de dette au 31/12

k€	2021	2022	2023	2024	2025
Encours brut	4 822	6 217	5 524	4 805	6 005
/ Epargne brute	3 797	4 483	3 281	3 192	2 919
= Encours corrigé / Epargne brute	1,3	1,4	1,7	1,5	2,1

Ratios de dette

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours corrigé / Capital (en années)	9,1	8,0	9,0	7,7	6,0
Encours corrigé par habitant	253,3	325,0	288,1	248,4	312,0
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	18,7%	22,8%	19,7%	16,8%	21,4%

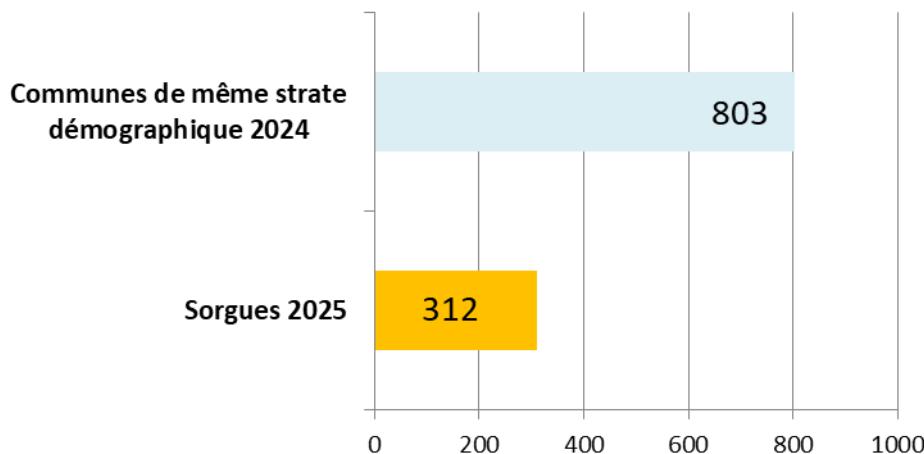
La réalisation de deux emprunts de 1 000 000 € chacun en 2022, pour bénéficier des taux bas, avait abouti mécaniquement à une augmentation de l'encours de dette de la ville mais aussi à une épargne aujourd'hui mobilisée pour les dépenses d'investissement. Un nouvel emprunt a été réalisé cette année pour financer les dépenses liées au pôle petite enfance et dans un contexte où l'incertitude du contexte politique en France pouvait avoir des répercussions sur les taux à venir.

L'encours sera de 6 M€ au 31/12/2025 retrouvant son niveau de 2022.

La ville n'a aucun emprunt « toxique » et ils sont tous classés en A1 selon la charte Gissler.

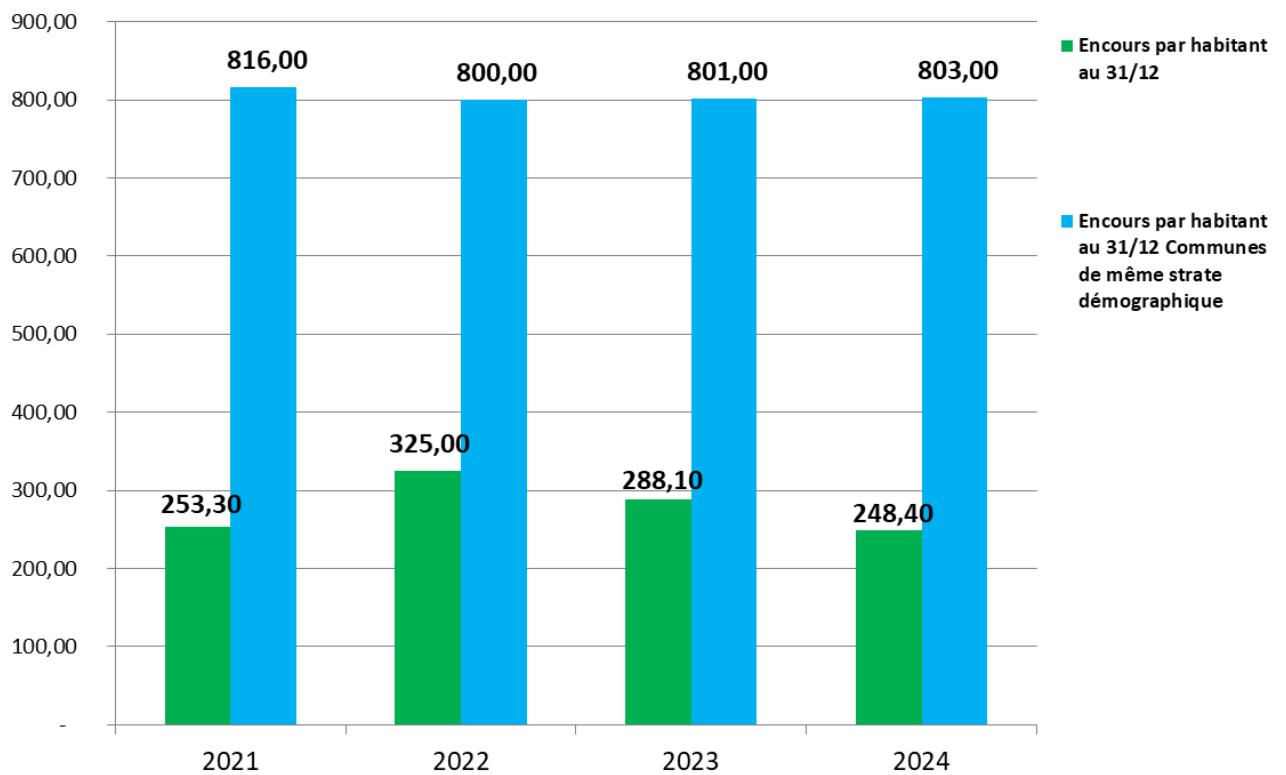
L'encours par habitant s'élèverait à 312 € en 2025 à Sorgues contre en moyenne 803 € par habitant en 2024 pour la moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un EPCI en FPU (source les comptes des communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique).

Encours de dette par habitant



Le ratio de l'encours sur épargne brute traduit la capacité théorique de désendettement en fonction de la richesse du budget. Ce ratio augmenterait en 2025 à 2,1 (contre 1,5 en 2024) du fait de l'augmentation de l'encours (suite à l'emprunt réalisé) en parallèle de la contraction de l'épargne brute. Il reste bien en-dessous du premier seuil d'alerte fixé à 8 années.

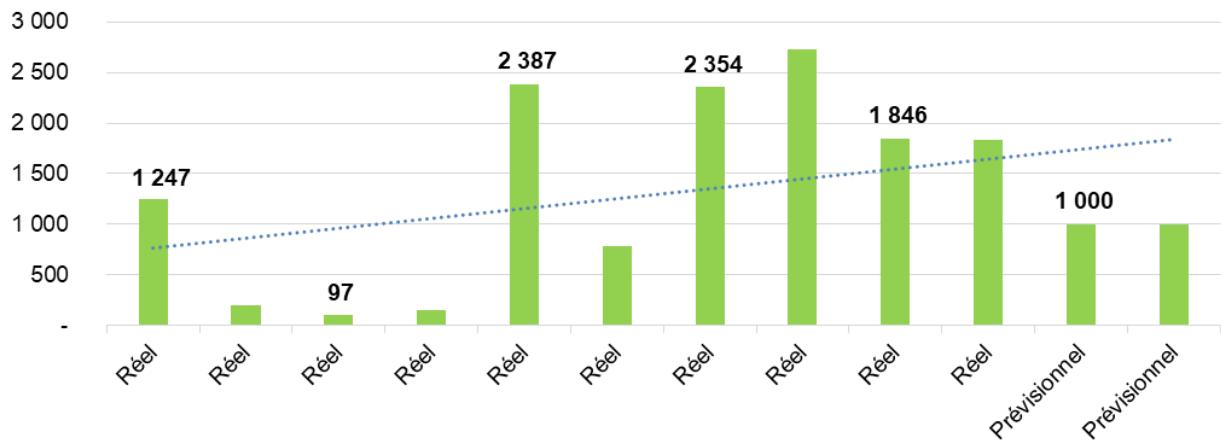
Encours par habitant au 31/12



B/ Le financement à court terme : la trésorerie

Pour prévenir l'éventualité d'un accident de trésorerie, la ville dispose d'une ligne de trésorerie de 2 M€ qu'elle peut mobiliser pour relier un décaissement présent à un encaissement futur. La gestion de la trésorerie est contrôlée lorsque son montant passe sous 1,2 M€. C'est le montant fixé pour assurer le versement d'un mois de salaire. Sur l'année 2025, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée au moment de la rédaction du rapport.

Evolution de la trésorerie 2025 en K€ - montant du solde en fin de mois



La diminution de la trésorerie sur les premiers mois de l'exercice 2025 est en partie due aux décaissements relatifs au pôle petite enfance les subventions étant reçues après paiement. La réalisation de l'emprunt de 2 millions d'euros au mois de mai a permis de faire remonter la trésorerie.

La ville pourrait terminer l'exercice avec une trésorerie aux alentours d'1 millions d'euros. Des paiements restent à venir pour le pôle petite enfance qui permettront de demander le versement des soldes des subventions obtenues sur cette opération.

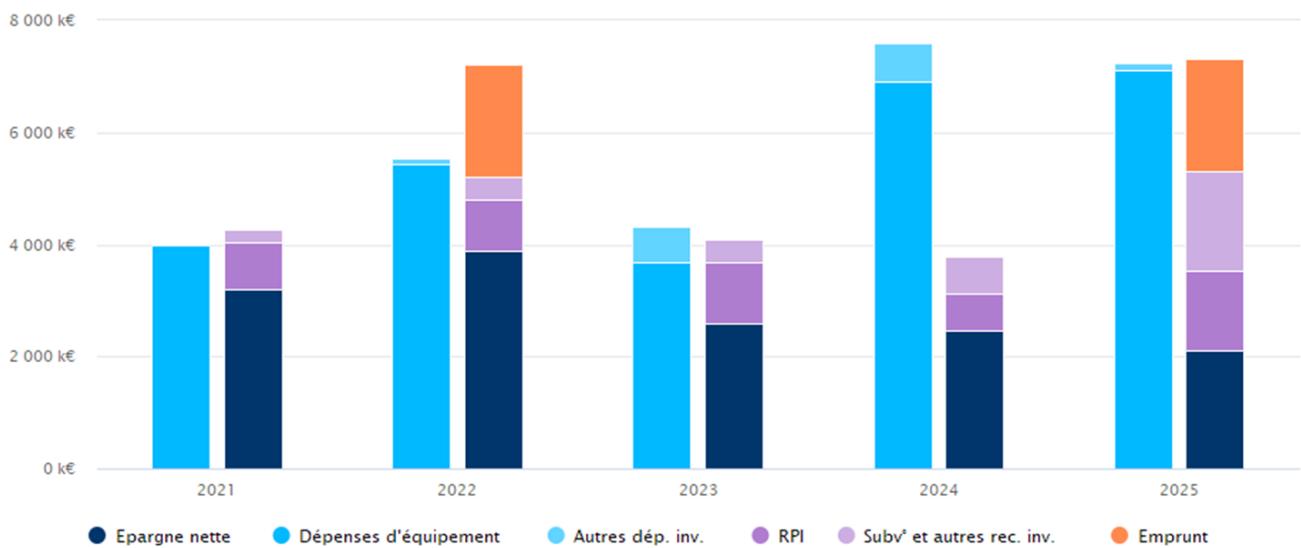
Le financement de l'investissement en 2025 :

Depuis 2022, la part de l'épargne nette dans le financement de l'investissement hors remboursement de la dette affiche une tendance à la baisse.

Toutefois, l'utilisation de l'autofinancement permet à la ville de ne pas toucher à sa fiscalité par volonté politique de ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants.

La réalisation d'un emprunt en 2025 a permis à la ville de financer le pôle petite enfance dans un contexte politique rendant l'évolution des taux d'emprunts incertains et de maintenir un niveau élevé de dépenses d'investissement sur l'exercice.

La ville a également su mobiliser d'autres sources de financement par le biais des subventions et des cessions immobilières.



- Subvention d'équipement à la SEM de Sorgues de 200 000 € pour l'opération le Tivoli.
- Pôle petite enfance : 2,9 millions d'euros.
- Travaux dans les écoles : 412 K€ (dont 80 996 € de travaux de sécurisation et réfection d'une partie de la toiture de l'école Sévigné et 76 020 € de travaux de réfection des sanitaires et interventions multisectorielles sur les sites de l'école Maillaude).
- Création de trois terrains de Padels, terrassement du parking et mise en conformité de l'électricité des tennis couverts : 260 069 €.
- Acquisitions aux Griffons : 451 336 €.
- Installation de caméras en vue de lutter contre les dépôts sauvages : 114 203 €.

Au moment de la rédaction du rapport, les paiements de certaines de ces opérations ne sont pas terminés et donneront lieu à des paiements supplémentaires sur l'exercice.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE

La commune de Sorgues est membre de la CASC (Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat).

A ce titre, des flux financiers directs existent entre les deux entités :

La CASC est un EPCI à fiscalité propre. Elle perçoit l'impôt économique pour financer ses compétences (économique, voirie, espaces verts, droit du sol, OM...). La différence entre le montant des recettes et celui des dépenses est reversée à la ville sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Ce montant a été délibéré à 8 660 283 € par an à compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la prise de la compétence « participation à une convention France Services » par la CASC (contre 8 726 747 € auparavant).

Autres recettes perçues en 2025 par la ville en provenance de la CASC :

- 1 800 € de loyer pour les locaux situés au 1, Place du Général de Gaulle.
- 42 728 € (au moment de la rédaction du rapport) de remboursement par la CASC de coût salarial d'agents mis à disposition montrant là aussi les liens existants pour l'exercice des compétences et permettant l'accomplissement des missions de service public des deux entités (les compétences concernées sont la mobilité, l'assainissement, et la part prévention des ressources humaines).

Les montants versés à la CASC par la ville :

- 115 976,42 € de versement de taxe d'aménagement perçue en 2024 et correspondant à 40% du montant encaissé par la ville de Sorgues en 2024. Ce versement est actuellement en baisse du fait de la diminution des recettes encaissées par la ville au titre de la taxe d'aménagement.
- 9 000 euros pour l'action menée par la CASC liée au programme de réussite éducative.

Il est à noter que la sortie de la ville de son ancienne intercommunalité la CCPop n'est pas encore actée comptablement.

Le Tribunal administratif de Nîmes, dans sa décision du 16 novembre 2021, a annulé les arrêtés des 29 mai et 8 octobre 2019 du Préfet de Vaucluse relatifs à la répartition des biens et du solde de l'encours de la dette entre la CCPop et les communes de Sorgues et de Bédarrides. Le Tribunal a également enjoint le Préfet de Vaucluse de prendre un nouvel arrêté dans un délai de quatre mois à compter de la notification de son jugement. L'appel du Préfet a été rejeté par la Cour Administrative d'Appel.

Le Préfet a pris un nouvel arrêté en date du 17 octobre 2024. Celui-ci a fait l'objet d'une contestation par la CCPop et par la ville de Sorgues. Les réunions visant à déterminer les modalités d'application comptable de l'arrêté n'ont pas abouties. Toutefois, l'arrêté étant applicable, la ville a ouvert des crédits à son budget 2025 en vue de son exécution. Sous réserve de validation par les services de l'Etat et la DGFIP de la liquidation réalisée par la ville, l'enregistrement des écritures prévues à l'arrêté en dépenses et en recettes pour la ville de Sorgues laisserait un montant dû par la CCPop à la ville de Sorgues après compensation d'environ 69 000 €.

La prospective de la ville n'intègre pas de prévisions relatives à la sortie de la ville de la CCPop au vu des incertitudes relatives à son application mais aussi du solde de 69 000 € qui n'est pas de nature à modifier sensiblement les résultats comptables de la ville et les prévisions qui en découlent.

L'EVOLUTION PATRIMONIALE

Au titre de l'exercice 2025

Des acquisitions aux Griffons ont été réalisées pour un montant de 451 000 € (représentant 24 appartements). D'autres sont en attente de signature de l'acte notarié.

La maison située au 317, route de Châteauneuf du pape a été cédée au prix de 170 000 €.

Un terrain, situé en zone industrielle du Fournal le long de la voie ferrée, a été cédé pour 149 954 €.

Cela génère un total de recettes de cessions de 319 954 € sur l'exercice.

Au titre de l'exercice 2026

Un budget d'environ 400 000 € pourrait être inscrit au budget 2026 pour la réalisation des acquisitions immobilières prévues par la ville notamment dans le vieux Sorgues mais également aux Griffons.

La politique de redynamisation du centre-ville reste une des priorités de la ville. Elle doit pouvoir être réactive et bénéficier des opportunités se présentant dans ce domaine l'évolution du marché de l'immobilier impactant les décisions et choix des vendeurs.

Les acquisitions aux Griffons se poursuivront au gré des possibilités l'objectif restant à terme la démolition d'une grande partie de l'ensemble immobilier puis un réaménagement complet du lieu.

Des recettes de cessions à hauteur de 100 000 € pourraient être réalisées. Est actuellement à l'étude la vente notamment l'immeuble abritant l'ancienne Société Générale à la SEM de Sorgues. Une réflexion est également en cours pour céder des immeubles à ce jour murés dans le centre ancien dans un double objectif :

- De se séparer d'un patrimoine coûteux à entretenir et inutilisé en générant une recette pour la ville.
- De donner la possibilité à ces immeubles de faire l'objet d'un projet concourant à la redynamisation du centre-ville.

LE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Le résultat global de clôture de 2025 sera nul bénéficiant, comme chaque année, d'une subvention d'équilibre versée depuis le budget principal de la ville.

Sur les exercices antérieurs à 2023, le résultat global de clôture affichait un résultat excédentaire traduisant le résultat positif de la section d'investissement. La cuisine centrale ayant dû procéder sur les derniers exercices à des investissements importants, elle ne dispose à ce jour plus d'excédent de clôture sur sa section d'investissement.

La section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement pourraient être stables par rapport à l'exercice 2024.

Sur l'exercice 2024, c'est principalement l'augmentation des charges de personnel sous l'effet de la modification du calcul des personnels mis à disposition de la cuisine centrale par le budget principal qui expliquait la hausse des dépenses.

L'année 2025 acterait une stabilité dans les dépenses :

- les fluides : ils pourraient diminuer par rapport à 2024 notamment sous l'effet de la diminution du coût des factures d'électricité.

- les dépenses d'alimentation se stabiliseraient sous l'effet :

- de la rationalisation de la gestion du stock des denrées alimentaires (suite à la mise en place de nouveaux outils informatiques de gestion).

- de l'ajustement des repas proposés notamment dans les cantines scolaires afin de satisfaire aux exigences réglementaires imposées (notamment par la loi Egalim) tout en tenant compte du coût de certaines denrées (celles aux prix trop conséquents ayant pu être remplacées par des denrées à l'apport nutritionnel identique mais au coût moindre).

- du maintien des mesures anti-gaspillage déjà existantes afin de diminuer encore les quantités qui finissent jetées car non consommées (sur les repas des scolaires).

- les charges de personnel : leur coût augmenterait sous l'effet des évolutions de carrière des agents concernés et de l'augmentation du coût des cotisations CNRACL.

Les produits de la vente des repas (crèches incluses) devraient se maintenir représentant environ 650 000 € de recettes.

En 2026, la part des produits liés à la vente des repas dans le total des recettes de fonctionnement pourrait diminuer légèrement par rapport à 2025 rendant la majoration de la subvention d'équilibre indispensable. Les recettes des repas des cantines scolaires seront à surveiller. La tarification de celle-ci vise à permettre l'accessibilité de tous les enfants aux prestations. Malgré une baisse des effectifs scolaires à la rentrée de septembre, le nombre de repas servis et par conséquent le montant des recettes n'a pas été impacté. Cela n'est toutefois pas le cas au moment de la rédaction du rapport où la diminution des effectifs scolaires n'a pas provoqué de baisse des effectifs de cantine scolaire.

De manière mécanique, la part de la subvention d'équilibre dans le financement de ce budget annexe pourrait augmenter en 2026.

Pour l'exercice 2026, le budget de la cuisine centrale va devoir s'équilibrer avec des dépenses de denrées alimentaires et de personnel représentant plus de 88% des dépenses de la section. Les denrées alimentaires pourraient augmenter sous plusieurs effets :

- La demande d'une nouvelle prestation auprès des prestataires de « sachets-repas » constituant des repas prêts à être distribués aux enfants non-inscrits en cantines scolaires mais présents.

- La nécessité de reconstituer un stock qui a été réduit sur l'exercice 2025 et la volonté de créer un stock de secours prêt à être utilisé en cas de grève mais également en cas de catastrophe naturelle par exemple.

Le dynamisme des recettes des prestations dépendra du nombre de prestations réalisées une modification des tarifs n'étant pas prévue sur l'exercice à venir.

La section d'investissement :

Depuis 2021, les dépenses d'investissement de la cuisine centrale, sont en augmentation passant de 15 000 euros en 2021 à 49 000 euros en 2024 afin d'assurer le renouvellement du matériel indispensable au maintien de la qualité du serviceSur 2025, deux sauteuses professionnelles de capacité 160 litres chacune ont été installées pour un montant de 37 655 €. Il ne devrait pas y avoir d'autres achats sur l'exercice hors urgence (casse ou autre).

La rénovation de la cuisine centrale implique encore l'acquisition de matériels en remplacement de ceux existants du fait de leur amortissement (cellule de refroidissement, mixeur girafe et cutter) mais aussi des acquisitions visant à faire gagner du temps aux agents dans le cadre de leurs missions (centrale vapeur). Ces acquisitions seront budgétées sur 2026.

Des rénovations concernant le bâtiment de la cuisine centrale pourraient également être actées au budget principal de la ville. Cette année les actions ont principalement consistées dans le renforcement de la sécurité du bâtiment (porte coupe-feu, modification du système safety first..).

Ce budget n'a pas de dette. Son équilibre est assuré par la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville.

ANALYSE PROSPECTIVE DU BUDGET

PRINCIPAL

Une situation financière de la ville à l'horizon de 2029 est proposée. Comme toute prospective, elle est réalisée en s'appuyant à la fois sur une constatation des variations passées et des hypothèses sur celles à venir. La prospective est un exercice indispensable mais ses résultats doivent être interprétés avec prudence tant les facteurs l'influencant sont nombreux et imprévisibles (comme l'actualisation des bases fiscales, les variations du point d'indice, les taux d'intérêts, les dotations de l'Etat...). Aussi, il conviendra de retenir les grandes masses.

De plus, le contexte national incertain sur le projet de la loi de finances pour 2026 dans un climat dégradé vont impacter la réalisation des budgets des collectivités mais leurs effets ne sont pas tous connus au moment de la rédaction du rapport ni même tous possibles à anticiper. Dans un souci de responsabilité, les hypothèses retenues pour ce scénario sont volontairement prudentes avec notamment une anticipation d'une nouvelle contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Elle se matérialise par un prélèvement DILICO pérennisé et sans reversement à la ville à hauteur de 400 000 € par an.

Ce scénario constitue un véritable stress pour les finances de la ville afin de vérifier la capacité d'absorption du budget dans un environnement dégradé des finances publiques.

Si par la suite, ce scénario est invalidé par les PLF suivants, alors des moyens supplémentaires seraient retrouvés par le budget municipal.

La prospective proposée est la suivante :

Chaîne de l'épargne

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de fonctionnement courant	28 008	27 875	28 120	28 411	28 715
- Charges de fonctionnement courant	25 044	24 884	25 439	25 948	26 258
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 964	2 991	2 682	2 462	2 457
+ Solde exceptionnel large	82	0	0	0	0
= Produits exceptionnels larges*	117	10	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges*	35	10	10	10	10
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 046	2 991	2 682	2 462	2 457
- Intérêts	127	137	126	113	115
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 919	2 855	2 556	2 349	2 343
- Capital	800	565	548	552	465
= EPARGNE NETTE (EN)	2 120	2 290	2 008	1 797	1 877

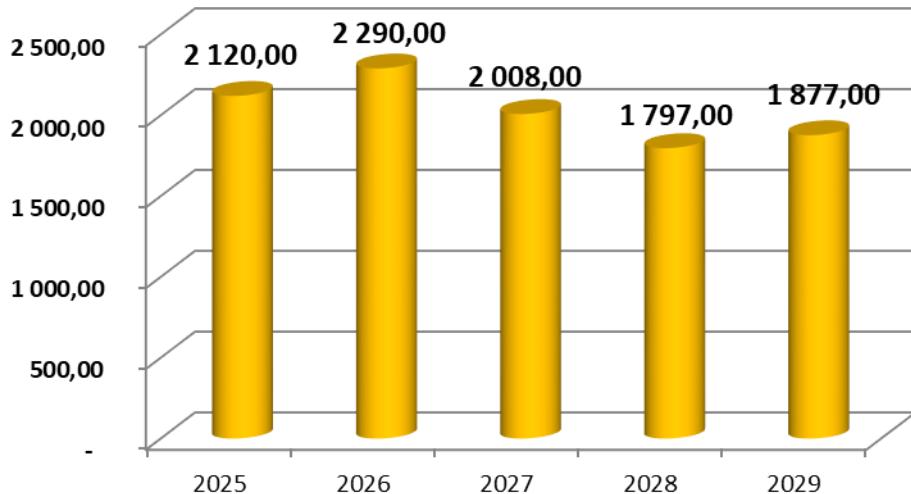
*y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Le scénario acte une baisse de l'excédent brut courant à l'horizon 2029. Les restrictions sur les recettes couplées aux augmentations de prélèvements pour la ville dans le cadre de la péréquation (FPIC, DILICO) viendront fragiliser les résultats (malgré de bons résultats anticipés sur les fluides et les assurances notamment).

Par effet domino, les soldes d'épargne viendraient à se détériorer.

L'épargne nette atteindrait en 2029 le montant de 1,8 millions d'euros. Un recours modéré à l'emprunt, couplé à l'autofinancement, permettrait toutefois de réaliser en moyenne 4 millions d'euros de dépenses d'équipement par an de 2026 à 2029 soit un niveau d'investissement total de 16 millions d'euros.

Epargne nette en K€



Les hypothèses de la prospective

Les hypothèses suivantes sont retenues sur cette prospective :

- En recette :

- Cette année encore, les taux des impôts ménages seront inchangés. Pour rappel, la ville agit uniquement sur le taux des taxes foncières bâties et non bâties (et dans une moindre mesure la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) depuis la réforme ayant supprimée la taxe d'habitation.
- L'évolution nominale des bases nettes d'imposition de foncier bâti est actée à 1% sur la période au sein de la prospective. Cela traduit à la fois une réduction de l'inflation mais également une anticipation prudente sur les constructions neuves
- Les compensations fiscales diminueraient d'environ 300 000 € en 2026 du fait des modifications législatives sur les compensations allouées au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.
- L'attribution de compensation versée par la CASC serait stable à 8 660 747 € (après la diminution de 66 000 € depuis 2025 du fait du transfert de la compétence lié à l'espace France Services).
- La dotation globale de fonctionnement débuterait un nouveau cycle de baisse dans un contexte de participation intensifiée des collectivités locales au redressement des finances publiques.
- L'attribution du FPIC resterait à zéro et la ville serait contributrice à hauteur d'environ 320 000 € par an.
- Le produit des services évoluerait d'environ 2% par an en moyenne sans création de nouveaux services.
- Un volume d'emprunt de 1,2 M€ est prévu sur la période 2026 à 2029. Il s'agit plus d'un montant indicatif du volume d'emprunt que la collectivité peut contracter si elle réalise toutes les dépenses.

- En dépense :

La prospective prévoit la stabilisation des charges de fonctionnement :

- Au chapitre 011, il est anticipé une diminution sur 2026 puis une évolution moyenne de 2% par an. L'anticipation est basée sur la passation de nouveaux contrats d'électricité et de gaz prenant effet au 1^{er} janvier 2026 dont les conditions tarifaires sont meilleures que le contrat actuel (sans toutefois revenir aux tarifs d'avant le choc inflationniste). De plus, la taxe foncière baisse de manière notable grâce au dégrèvement obtenu concernant la résidence le Ronquet. Les assurances devraient baisser suite aux mises en concurrence réalisées sur 2025.

- Au chapitre 012, la hausse serait maîtrisée entre 1 et 2% par an sur la période 2026 à 2029 sous plusieurs effets. Tout d'abord, afin de limiter les dépenses de fonctionnement, la collectivité ne prévoit pas de création nette de poste sur la période. Les départs à la retraite ne seront pas automatiquement remplacés ce qui doit s'accompagner d'une réorganisation des services déjà mise en place depuis plusieurs exercices. Il n'est de plus pas prévu de création de nouveaux services sur la période.

La prospective inclus les hausses liées au GVT et également celle du taux de cotisation de la CNRACL qui va se poursuivre pour atteindre 43,65% en 2028.

- Les charges de gestion courante du chapitre 65 augmenteraient de 1% par an sur la période. La ville, tout en continuant à apporter son soutien financier à ses partenaires, maîtrisera ses participations. Seules les participations versées au SDIS et au CCAS augmenteraient.

- Le prélèvement au titre du DILICO passerait pour la ville de Sorgues de 13 à environ 400 k€. Contrairement à ce qui est écrit dans l'actuel projet de loi de finance, la ville retient l'hypothèse d'un renouvellement de ce prélèvement pour les années futures sans restitution au budget

- La sortie de la ville de la CCPop n'est pas intégrée sur 2026 dans la prospective. L'application de l'arrêté de 2024 aurait peu d'effet sur l'équilibre global des flux.

La section d'investissement :

Pour 2026, le montant total des dépenses d'investissement (hors dette) retenu dans la prospective est d'environ 4 M d'euros. La ville retrouverait des montants plus classiques après deux exercices marqués par la réalisation de la crèche le Joncas.

2026 étant une année d'élections, les opérations d'investissement inscrites au budget devraient être les suivantes :

- acquisitions immobilières diverses notamment dans le cadre de la redynamisation du centre-ville.
- travaux de rénovation thermique dans les bâtiments communaux afin de diminuer leur consommation énergétique dans un objectif de développement durable et de diminution des frais de fonctionnement des bâtiments.

Le budget principal fonctionne avec des autorisations de programme afin d'étaler la charge d'opérations importantes et pluriannuelles sur plusieurs exercices. Le tableau ci-dessous les présente pour 2026 et les années suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2026	DONT CREDITS DE PAIEMENT EXERCICES ULTERIEURS
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
POLE PETITE ENFANCE ETUDES	254 659,39 €		
POLE PETITE ENFANCE EQUIPEMENTS	370 000,00 €		
POLE PETITE ENFANCE TRAVAUX	7 675 340,61 €		
REVISION GENERALE DU PLU	98 415,00 €		
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	700 000,00 €	350 000,00 €	
OPAH RU CENTRE ANCIEN	80 000,00 €	16 000,00 €	48 000,00 €
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANAGE	150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
RESIDENCE AUTONOMIE ISOLATION ET MENUISERIES	560 000,00 €	530 000,00 €	
TOTAL	10 088 415,00 €	1 046 000,00 €	198 000,00 €

Il n'est pas prévu d'affecter un emprunt. Aussi, un éventuel emprunt serait réparti proportionnellement aux dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'AE (autorisations d'engagement) sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2026	DONT CREDITS DE PAIEMENT EXERCICES ULTERIEURS
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70 €	77 757,45 €	
ASSURANCES	1 214 847,13 €	100 000,00 €	100 000,00 €
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	52 799,04 €
PROGRAMMATION CULTURELLE 2025/2026	96 000,00 €	52 309,73 €	
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2026/2029	1 420 000,00 €	355 000,00 €	1 065 000,00 €
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2026/2027	990 000,00 €	495 000,00 €	495 000,00 €
ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE 2026/2029	92 000,00 €	23 000,00 €	69 000,00 €
TOTAL	4 383 620,27 €	1 126 533,42 €	1 781 799,04 €

La page suivante présente la chaîne de financement qui est le résultat de la prospective.

Chaîne du financement - Montant

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonctionnement courant stricts	27 898	27 764	28 008	28 297	28 600
Impôts et taxes (73 sauf 731)	8 660	8 660	8 660	8 660	8 660
Attribution Compensation reçue	8 660	8 660	8 660	8 660	8 660
Fiscalité locale (731)	12 585	12 831	13 116	13 443	13 778
Contributions Directes	11 280	11 510	11 771	12 075	12 387
Taxe additionnelle DMTO	650	658	670	682	695
Taxe locale sur la publicité extérieure	145	147	150	152	155
Taxe électricité	464	470	478	487	496
Solde fiscalité locale	46	46	46	46	46
Dotations et participations	4 290	3 882	3 807	3 733	3 665
DGF	1 572	1 462	1 390	1 318	1 238
FCTVA fct	18	0	0	0	0
Compensations fiscales	1 383	1 086	1 058	1 033	1 019
Solde participations diverses	1 317	1 334	1 358	1 383	1 408
Autres produits de fct courant	2 363	2 391	2 426	2 461	2 497
Produits des services	1 363	1 381	1 406	1 431	1 457
Produits de gestion	1 000	1 010	1 020	1 030	1 041
Atténuations de charges	110	111	112	113	114
Produits de fonctionnement courant (A)	28 008	27 875	28 120	28 411	28 715
Produits exceptionnels larges	117	10	10	10	10
Produits exceptionnels	117	10	10	10	10
Produits de fonctionnement (B)	28 125	27 885	28 130	28 421	28 725
Charges fonctionnement courant strictes	24 710	24 168	24 724	25 235	25 543
Charges à caractère général	5 532	4 802	4 899	4 997	5 098
Charges de personnel	15 450	15 550	15 917	16 286	16 449
Autres charges de gestion courante (yc élus)	3 728	3 816	3 908	3 952	3 996
Atténuations de produits	333	717	714	713	715
Contributions fiscales (FPIC, ...)	320	318	316	315	317
Contribution DILICO	14	398	398	398	398
Charges de fonctionnement courant (C)	25 044	24 884	25 439	25 948	26 258
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	2 964	2 991	2 682	2 462	2 457
Charges exceptionnelles larges	35	10	10	10	10
Charges exceptionnelles	35	10	10	10	10
Charges de fct. hors intérêts (D)	25 079	24 894	25 449	25 958	26 268
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 046	2 991	2 682	2 462	2 457
Intérêts (E)	127	137	126	113	115
Charges de fonctionnement (F = D+E)	25 206	25 031	25 574	26 072	26 382
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	2 919	2 855	2 556	2 349	2 343
Capital (H)	800	565	548	552	465
EPARGNE NETTE (I = G-H)	2 120	2 290	2 008	1 797	1 877
Dépenses d'investissement hors dette	7 235	4 000	4 000	4 000	4 000
Dép d'inv hors annuité en capital	7 235	4 000	4 000	4 000	4 000
EPARGNE NETTE	2 120	2 290	2 008	1 797	1 877
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 403	1 306	1 479	879	879
Fonds affectés (amendes, ...)	200	200	200	200	200
Subventions yc DETR / DSIL	1 587	200	200	200	200
Emprunt	2 000	0	0	423	844
Variation du résultat global de clôture	74	- 5	- 113	- 501	0
Résultat Global de Clôture (RGC)	2 618	2 614	2 501	2 000	2 000

Les différentes recettes

Produits fiscaux

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Produit Taxe Habitation	164	166	170	174	178
Produit Foncier Bâti	10 909	11 137	11 394	11 692	11 998
Produit Foncier Non Bâti	157	157	158	159	160
Produit 3 taxes ménages	11 230	11 460	11 721	12 025	12 337

La prospective ne prévoit pas de hausse des taux d'impôts, cependant il existe une évolution de la valeur des bases fiscales votées par le parlement pour tenir compte de l'inflation qui donne une dynamique aux recettes fiscales.

Celles-ci passeraient de 11,2 M€ en 2025 à 12,3 M€ en 2029 (soit une évolution moyenne annuelle de 2% sur la période) par la seule dynamique des bases (physiques et actualisées par la loi de finances).

L'évolution serait donc peu dynamique pour la ville.

L'inconnue au moment de la rédaction du rapport concerne le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui sera retenu. L'application de l'indice des prix à la consommation harmonisé pourrait conduire à une hausse de 1% en 2026.

L'évolution des bases physiques est réalisée principalement grâce aux constructions neuves sur lesquelles la prudence est de mise au vu du contexte actuel d'investissement pour les ménages.

Compensations fiscales

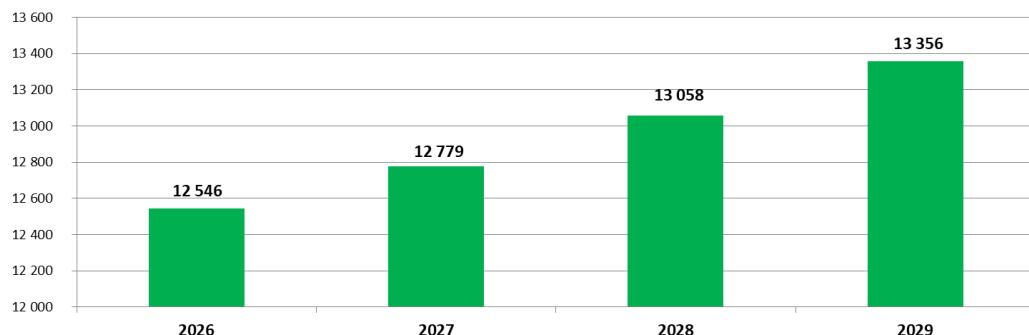
k€	2025	2026	2027	2028	2029
Compensations fiscales	1 383	1 086	1 058	1 033	1 019

La réduction des compensations de fiscalité au titre des locaux industriels impacte la ville de Sorgues à hauteur de presque 300 K€ en 2026. Cette perte de recette, couplée au prélèvement du DILICO de 400 K€ fait perdre à la ville 700 K€ sur 2026 de financement sur sa section de fonctionnement.

Produits fiscaux y compris compensations

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Produit et compensations TH	164	166	170	174	178
Produit et compensations FB	12 275	12 206	12 435	12 708	13 001
Produit et compensations FNB	173	174	174	176	177
Produits et compensations ménages	12 612	12 546	12 779	13 058	13 356

Produit fiscal y compris compensations en K€



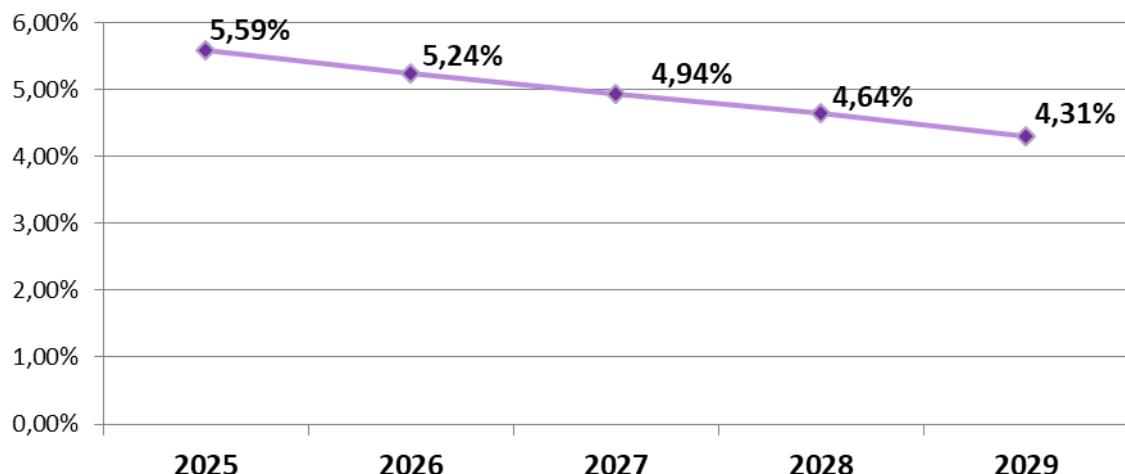
Les dotations constituent l'autre grosse source de financement de la ville notamment la dotation forfaitaire.

DGF et Fonds de péréquation

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire (DF)	605	449	349	249	142
dont DSU	967	1 013	1 042	1 069	1 096
= DGF	1 572	1 462	1 390	1 318	1 238

Il est anticipé une diminution massive de la dotation globale de fonctionnement à partir de 2026 où l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine ne couvrira plus la dégradation de la dotation forfaitaire. Entre 2025 et 2029, la dotation globale de fonctionnement diminuerait de 300 K€. Cette évolution est anticipée au vu des débats actuels dans le cadre du vote de la loi de finances 2026. Après l'annonce du gel de la dotation, une revalorisation à hauteur de l'inflation a été proposée avant que l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances sur les recettes ne soit rejeté. La prospective est basée sur une participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics de plus en plus importante sur les exercices à venir.

Ratio DGF/Produits de fonctionnement

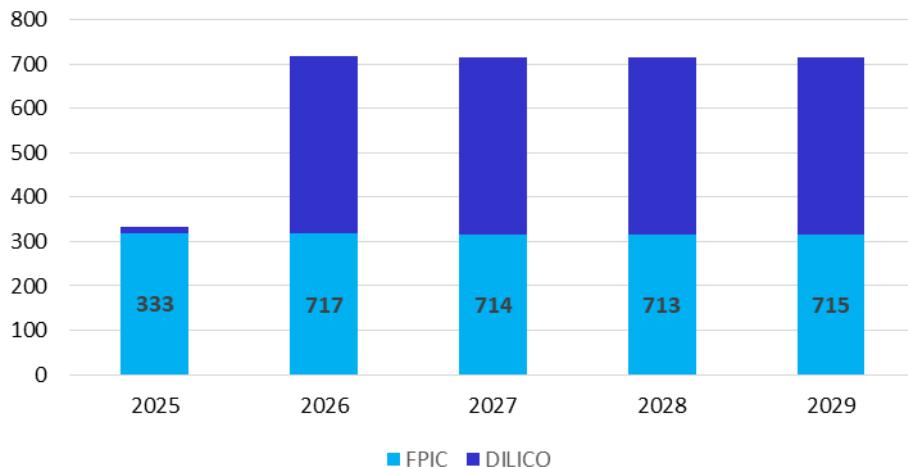


Contributions à la péréquation

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Atténuations de produits	333	717	714	713	715
FPIC	320	318	316	315	317
DILICO	14	398	398	398	398

Avec le doublement du DILICO à l'échelle nationale, la ville pourrait voir sa contribution à la péréquation augmenter de 115 % soit une perte de financement de 384 K€ sur 2026, renouvelée ensuite chaque année.

Contribution à la péréquation en K€



Encours de dette au 31/12

	k€	2025	2026	2027	2028	2029
= Encours		6 005	5 440	4 893	4 764	5 142
/ Epargne brute		2 919	2 855	2 556	2 349	2 343
= Encours corrigé / Epargne brute		2,1	1,9	1,9	2,0	2,2
Encours corrigé par habitant		312,0	281,2	251,6	243,7	261,7
Encours par habitant moyenne de la strate 2024		803	803	803	803	803

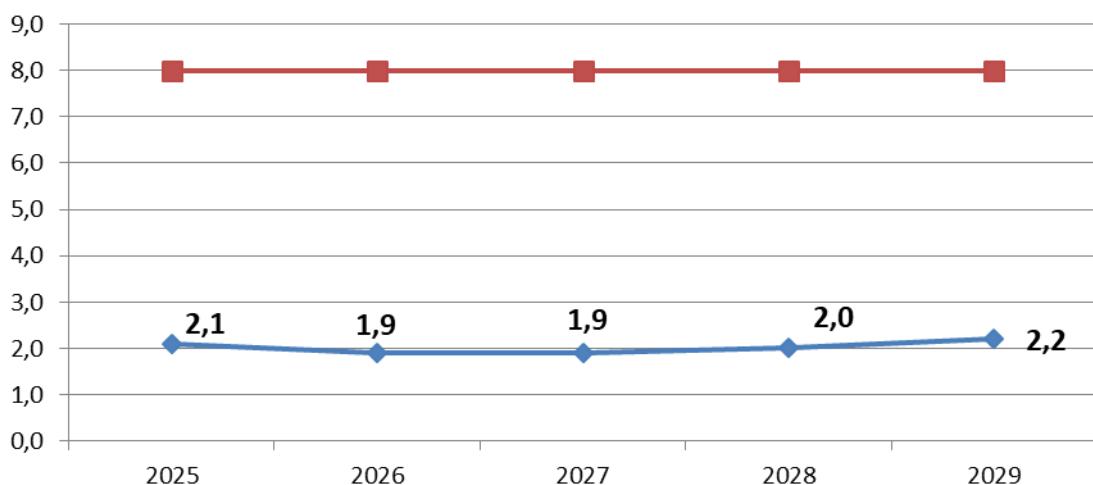
Le coût des emprunts, qui était reparti à la hausse depuis 2022, est de nouveau à la baisse depuis fin 2024. L'instabilité politique semble intégrée par les marchés financiers. Cela a permis à la ville de réaliser un emprunt de 2 000 000 d'euros mi 2025 à un taux fixe de 3,42%.

La prospective anticipe en 2029 un encours de la dette à 5,1 M d'€. Ce volume correspond à une durée théorique de remboursement d'un peu plus de 2 ans. Dans ce scénario, la collectivité limite volontairement sa capacité à recourir à l'emprunt pour limiter les tensions sur sa section de fonctionnement. On peut toutefois constater que l'encours par habitant resterait bien inférieur à celui de la moyenne des communes de même strate démographique. En effet, le ratio encours par habitant serait à 261,7 € par habitant en 2029 tout en restant malgré tout inférieur à celui de la moyenne de la strate de 803 € en 2024.

Sur la période 2026 à 2029, l'encours de dette maîtrisé face à une épargne brute en diminution sous l'impact des mesures gouvernementales permettrait de maintenir le ratio de la durée théorique de remboursement de la dette à 2.

Il est précisé que le montant d'encours ne constitue pas une limite infranchissable pour la ville mais plus un souhait d'arbitrage sur le coût de financement des investissements au vu du contexte actuel.

Ratio Encours/Epargne brute



Le financement des dépenses d'investissement se présente de la manière suivante :

Financement de l'investissement - Montants

k€	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'investissement hors dette	7 235	4 000	4 000	4 000	4 000
Dépenses d'équipement	7 100	3 850	3 850	3 850	3 850
Dépenses directes d'équipement	6 900	3 650	3 650	3 650	3 650
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	200	200	200	200	200
Dépenses financières d'inv.	135	150	150	150	150
Dép d'inv hors annuité en capital	7 235	4 000	4 000	4 000	4 000
Financement de l'investissement	7 309	3 995	3 887	3 499	4 000
EPARGNE NETTE	2 120	2 290	2 008	1 797	1 877
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 403	1 306	1 479	879	879
FCTVA	982	906	479	479	479
Produits des cessions	321	100	100	100	100
Diverses RPI	100	300	900	300	300
Fonds affectés (amendes, ...)	200	200	200	200	200
Subventions yc DETR / DSIL	1 587	200	200	200	200
Emprunt	2 000	0	0	423	844
Variation du résultat global de clôture	74	- 5	- 113	- 501	0

Hormis la dette, les autres leviers du financement des dépenses d'investissement sont les ressources propres d'investissement (RPI) ainsi que les subventions et l'excédent de clôture.

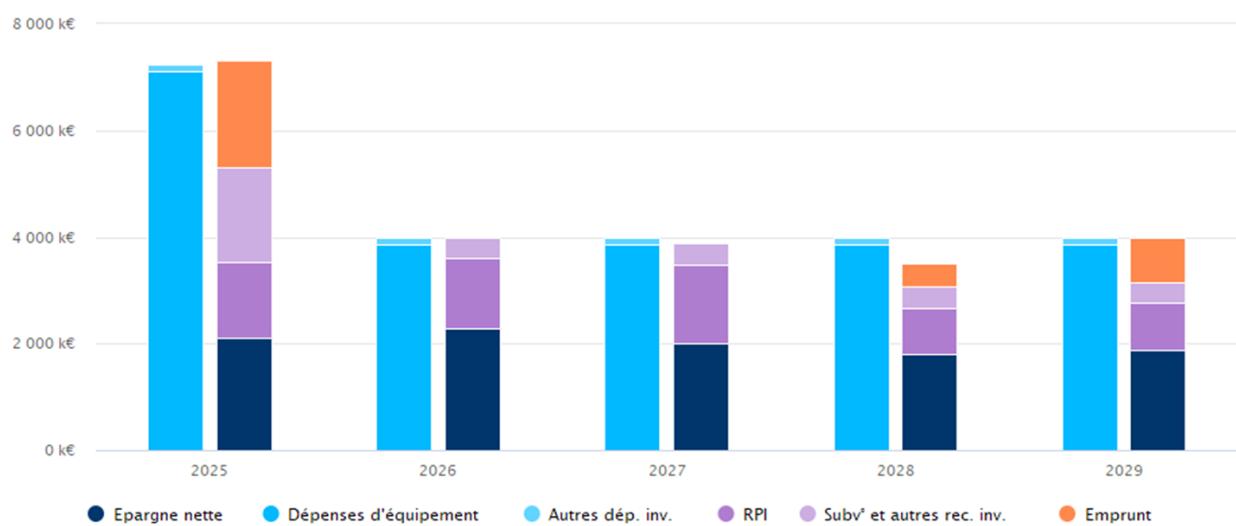
Sur la période, la ville pourrait compter sur un volume moyen annuel d'épargne d'environ 2 millions d'euros pour financer ses investissements. Ce montant serait en diminution par rapport aux exercices précédents mais permet tout de même de limiter le recours à l'emprunt. Celui-ci serait toutefois nécessaire sur la période à hauteur d'environ 1,2 millions d'euros pour financer un volume d'investissement hors remboursement de la dette de 4 millions d'euros par an de 2026 à 2029.

Le FCTVA est anticipé à un niveau élevé à la hauteur des investissements réalisés sur la crèche le Joncas encore sur 2026. Il redescendrait ensuite sur montant d'environ 500 000 euros par an.

Les cessions sont estimées à un volume moyen de 100 000 € par an hors projets spécifiques celles-ci pouvant se déclencher sur des opportunités non prévisibles.

Enfin, le volume des subventions, après avoir augmenté du fait des subventions finançant le pôle petite enfance, devrait retrouver des montants plus bas (environ 200 000 € par an). Les recherches de partenaires de financement sur les opérations d'investissement pourraient devenir plus difficiles dans le cadre de la diminution des financements de l'Etat auprès des collectivités locales.

Financement de l'investissement 2025 à 2029 :



Il est à noter une baisse de l'investissement après la création de la Caisse de retraite.

Les ressources propres seraient principalement liées à l'évolution du FCTVA.

Le recours à l'emprunt serait nécessaire à la marge en 2028 et 2029.

Bien entendu, de nombreux facteurs viendront modifier cette prospective notamment les ventes ou acquisitions liées à des opportunités non prévues, les subventions obtenues, les évolutions salariales décidées par l'Etat, les mesures gouvernementales de restriction des recettes, le contexte international et bien-sûr les choix de la collectivité.

La ville, en réorientant ses choix et ses actions, mais aussi la manière de les réaliser, a été en capacité d'absorber plusieurs chocs financiers sur les dernières années du fait de sa bonne santé financière.

La réduction des contributions de l'Etat couplée à une augmentation de la péréquation à laquelle la ville serait largement contributrice constituera le prochain défi à relever par la Ville.

Il convient ici de retenir les grandes masses financières présentées et les orientations actées pour les exercices à venir :

- Pilotage de l'évolution de l'épargne d'une manière qui permettra, encore une fois, d'absorber le choc lié à la diminution du financement que l'Etat accorde aux collectivités locales, par la perpétuation des efforts de gestion déjà engagés depuis plusieurs années par la ville afin de maintenir son épargne et sa capacité à investir pour la ville.
- Maintien d'un programme d'investissement ayant vocation à s'inscrire à la fois dans un processus de développement durable, de développement de la ville et de son attractivité tout en tenant compte d'un contexte national dégradé et incertain.

ANNEXES

DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Caractéristiques de la dette au 01/01/2026

Encours **6 005 293,73**

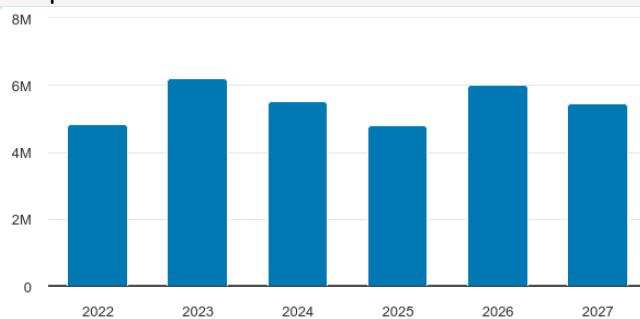
Taux actuel * **2,34%**

Nombre d'emprunts * **7**

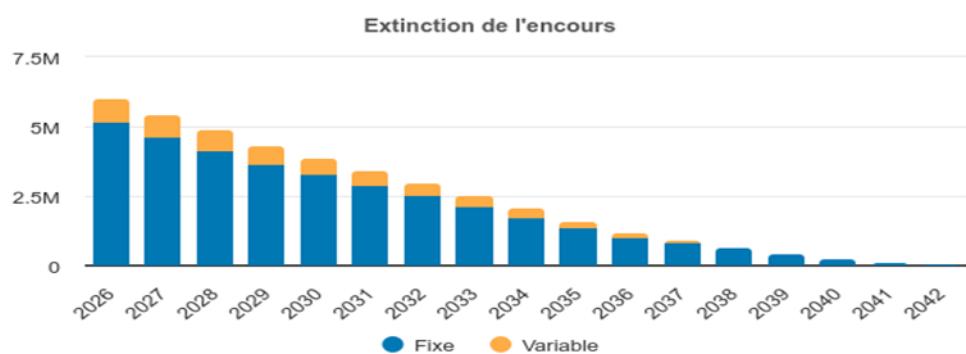
Taux moyen de l'exercice **2,31%**

* *tirages futurs compris*

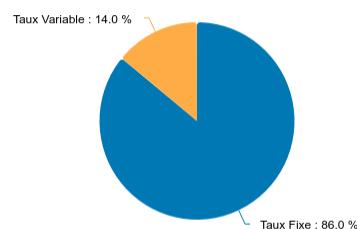
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Profil d'extinction de la dette



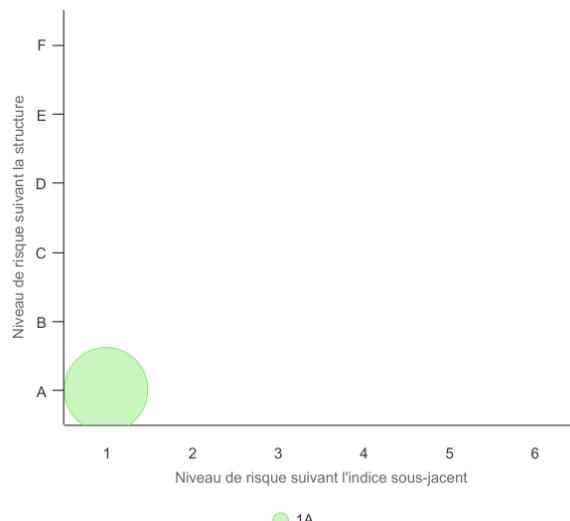
Types de Taux



Exercice	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	6 005 293,73	698 136,72	133 492,45	2,31%	2,33%	564 644,27	698 136,72
2027	5 440 649,46	668 978,75	121 256,37	2,32%	2,34%	547 722,38	668 978,75
2028	4 892 927,08	661 062,74	109 315,69	2,34%	2,35%	551 747,05	661 062,74
2029	4 341 180,03	540 786,86	98 227,66	2,36%	2,37%	442 559,20	540 786,86
2030	3 898 620,83	536 338,26	89 551,03	2,41%	2,41%	446 787,23	536 338,26
2031	3 451 833,60	531 894,04	80 779,90	2,48%	2,47%	451 114,14	531 894,04
2032	3 000 719,46	527 589,27	72 053,42	2,57%	2,54%	455 535,85	527 589,27
2033	2 545 183,61	523 019,34	62 943,04	2,69%	2,64%	460 076,30	523 019,34
2034	2 085 107,31	518 589,06	53 871,57	2,87%	2,78%	464 717,49	518 589,06
2035	1 620 389,82	461 409,64	44 787,81	3,14%	3,01%	416 621,83	461 409,64
2036	1 203 767,99	301 339,59	36 280,21	3,30%	3,31%	265 059,38	301 339,59
2037	938 708,61	296 857,75	27 966,06	3,36%	3,35%	268 891,69	296 857,75
2038	669 816,92	232 294,87	19 946,94	3,43%	3,44%	212 347,93	232 294,87
2039	457 468,99	207 646,06	13 176,43	3,42%	3,48%	194 469,63	207 646,06
2040	262 999,36	136 650,78	6 742,34	3,41%	3,46%	129 908,44	136 650,78
2041	133 090,92	69 116,24	3 696,87	3,40%	3,45%	65 419,37	69 116,24
2042	67 671,55	69 115,66	1 444,11	3,39%	3,45%	67 671,55	69 115,66

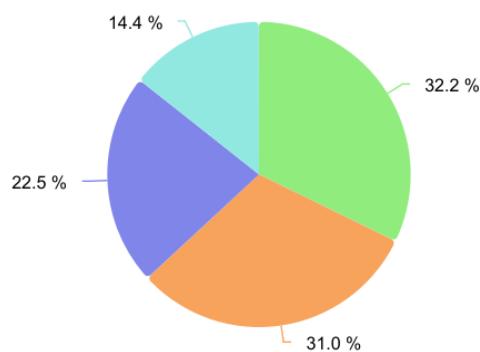
Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2026 en début de journée
selon la charte Gissler



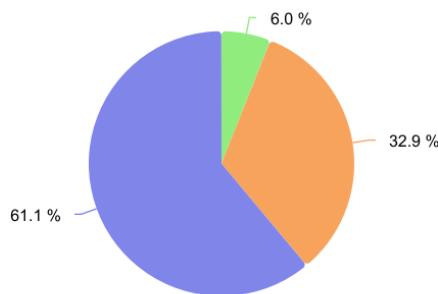
Catégorie	Encours au 01/01/2026	%
1-A	6 005 293,73	100,00%
TOTAL	6 005 293,73	100 %

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	-	32,19	1 933 333,34
C.R.C.A.	-	30,95	1 858 772,56
SOCIETE GENERALE	-	22,46	1 348 815,50
CAISSE D'EPARGNE	-	14,39	864 372,33
TOTAL			6 005 293,73

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	360 869,52
5 - 10 ans	1 978 003,91
10 - 20 ans	3 666 420,30
TOTAL	6 005 293,73

Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	0,00	0,00%	0
Semestre(s)	0,00	0,00%	0
Trimestre(s)	6 005 293,73	100,00%	7
Mois	0,00	0,00%	0
TOTAL	6 005 293,73		7

RESSOURCES HUMAINES

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2021/2022/2023/2024/2025 :

	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Estimé au 31/12/2025	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25	25	24,30
B	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57	58	56,57
C	250	242,38	224	217,47	229	220,98	230	224,92	222	216,82
Total	324	314,98	308	299,74	319	308,20	319	308,74	305	297,69

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022) :

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,16 %, B 19 %, C 72,84 %.

A noter le transfert au 1/01/2025 de la maison France services auprès de la CASC (4 agents).

Objectifs 2026,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2025 :

	Réalisées et estimées 2025
Traitement de base	8 685 000
Nbi	114 000
Heures supplémentaires	191 000
sft	83 000
Primes et indemnités	1 660 000
Charges patronales	4 668 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2026 :

Pour 2026 au chapitre 012 est prévu : 15 550 000 € (soit environ + 100 000 €)

Cette augmentation tient compte de la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT. A noter que le coût supplémentaire de la contribution CNRACL (retraite des fonctionnaires) représente une augmentation de 140 000 €.

3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.

INDEMNITES DES ELUS

MANDAT	NOM PRENOM MANDAT	DELEGATION	Indemnités (en % de l'indice brut terminal d l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Majoration en % des indemnités perçues	Indemnités brutes du 1/01 au 31/10/2025 Et estimation 1/11 au 31/12/2025 Mandat d'élu à la ville de Sorgues	Indemnités brutes du 1/01 au 31/10/2025 Et estimation 1/11 au 31/12/2025 Mandat au sein d'un Syndicat/SEM
MAIRE	THIERRY LAGNEAU	MAIRE	52,62 %	15 %	29 848,80 €	12 622,56 € (Sitteu)
Adjoint	STEPHANE GARCIA	FINANCES DEVELOPPEMENT DURABLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	24 %	15 %	13 614,12 €	7 546,80 € (SCoT)
Adjointe	SYLVIANE FERRARO	SERVICES TECHNIQUES – COMMANDÉ PUBLIQUE – JURIDIQUE – URBANISME	24 %	15 %	13 614,12 €	/
Adjoint	BERNARD RIGEADE	POLITIQUE DE LA VILLE JEUNESSE SANTE LOGEMENT	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjointe	PASCALE CHUDZIKIEWICZ	DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjoint	DOMINIQUE DESFOUR	SECURITE CIRCULATION REGLEMENTATION ELECTIONS	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjointe	CHRISTELLE PEPIN	AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ENTRETIEN MENAGER DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX RESTAURATION	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjointe	JACQUELINE DEVOS	AFFAIRES CULTURELLES PATRIMOINE CULTUREL MOBILIER	20 %	15 %	11 345,04 €	/
		FETES ET				

Adjoint	CHRISTIAN RIOU	CEREMONIES ACTIVITES COMMERCIALES LOCALES MARCHES	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjoint	JEAN-FRANCOIS LAPORTE	AFFAIRES SOCIALES SECURITE CIVILE RISQUES MAJEURS	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Conseiller délégué	SERGE SOLER	SPORTS	9 %	15 %	3 828,96 €	7 874,19 € (SEM)
Conseillère déléguée	EMMANUELLE ROCA	MEMOIRE COMBATTANTE ET ANCIENS COMBATTANTS	3 %	15 %	1 701,84 €	9 224,04 € (Sidomra)
Conseiller délégué	CYRILLE GAILLARD	JUMELAGE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	PATRICIA COURTIER	PETITE ENFANCE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	THIERRY ROUX	VIE QUOTIDIENNE ASSAINISSEMENT	3 %	15 %	1 701,84 €	7 250,88 € (Rhône Ventoux)
Conseillère déléguée	MIREILLE PEREZ	ETAT CIVIL FLEURISSEMENT DE LA VILLE ARCHIVES	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	MAXENCE RAIMONT-PLA	ENVIRONNEMENT	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	CINDY CLOP	EMPLOI	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	CLEMENT CAMBIER	COMMUNICATION	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	DOMINIQUE ATTUEL	ATTRACTIVITE ET VALORISATION DE LA VILLE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	JAOUAD MARBOH	ECONOMIE TOURISME	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	ALEXANDRA PIEDRA	HANDICAP	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	VIRGINE BARRA	INFORMATIQUE TRANSPORT	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	SYLVIE CORDIER	COLLEGES ET LYCEE PROFESSIONNEL	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère	MAGALI	CULTURE	3 %	15 %	1 701,84 €	/

déléguée	CHARMET	PROVENCALÉ				
Conseillère déléguée	VANESSA ONIC	CANAUX	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	MANON REIG	PROJET ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	RAPHAEL GUILLERMAIN	PATRIMOINE HISTORIQUE IMMOBILIER	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	SANDRINE LAGNEAU	ANIMATION DES RESEAUX PROFESSIONNELS ET PROMOTION DES MÉTIERS DU MEDICAL	3 %	15 %	1 701,84 €	/